

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 04/10/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231003-132047-DE-1-1

**Séance du mardi 3 octobre
2023
D-2023/290**

Date de mise en ligne : 05/10/2023

certifié exact,

Aujourd'hui 3 octobre 2023, à 14h13,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Guillaume MARI présent jusqu'à 16h10, Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 17h30, Monsieur Dimitri BOUTLEUX présent jusqu'à 18h30

Excusés :

Monsieur Amine SMIHI, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Dénomination de voies et d'espaces publics

Monsieur Baptiste MAURIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article L2121-30 du code des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de délibérer des voies et lieux dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Ces décisions sont rendues exécutoires de plein droit dès leur transmission à la Préfecture et leur publication.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Les membres de la « Commission viographie » se sont réunis en séance le 05 septembre dernier aux Archives Métropolitaines, sous la présidence de Monsieur Baptiste MAURIN et ont examiné de nouvelles dénominations de voies et d'espaces publics qui pourraient être attribuées.

Ces dénominations visent à mettre en valeur la géographie locale, l'héritage emblématique des quartiers et à honorer la mémoire de personnalités en raison de leur contribution éminente à l'Histoire, à la grandeur de notre pays, ou qui se sont illustrées dans le domaine des sciences, des arts, des lettres, du sport... Les patrimoines informels pourront également être mis en avant comme par exemple les collections des musées de la Ville ou encore des œuvres ou personnages de la littérature.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénominations des voies, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions suivantes :

- La commission viographie a été saisie par le centre de gestion des données géographiques de référence afin d'apporter une correction orthographique sur la dénomination suivante (délibération du 17/12/2018 – Code RIVOLI 2123B)

Rue Clémentine-Hélène-DUFFAU en **Rue Clémentine-Hélène-DUFAU** (1 seul F)

QUARTIER 1 - BORDEAUX MARITIME

- **SQUARE MARJOLAINE**

Le projet d'aménagement de ce square situé à l'intersection des rues BLANQUI et Charles-Martin

a été élaboré en 2021 par un collectif d'habitants avec le soutien actif de Vincent Maurin.

Les avis recueillis en mairie de quartier auprès des riverains et associations de quartier font consensus quant à attribuer à ce nouveau square le nom de "Marjolaine", en référence au nom historique du Bar-cave de Bacalan situé en face de ce square, Marjolaine étant le grossiste en vin qui alimentait le bar-cave, tenu durant 20 ans par madame Russel.

Ce square sera orné par des plantations de marjolaines.

Cette proposition de nom renvoie donc à l'histoire du lieu d'une part et aux efforts de végétalisation engagés.

QUARTIER 8 – CAUDERAN

- **SQUARE SAMUEL-PATY**

Samuel Paty, né le 18 septembre 1973 à Moulins, était professeur d'Histoire -Géographie dans l'Allier. Il était en poste depuis 3 ans au collège Bois-d'Aulme, à Conflans Sainte- Honorine lorsqu'il a été assassiné par un terroriste le 16 octobre 2020 pour avoir enseigné les valeurs de

la République en dispensant un cours d'enseignement moral et civique sur la liberté d'expression.

Il est fait Chevalier de la Légion d'Honneur et commandeur des Palmes Académiques à titre posthume le 21 octobre 2020 lors de l'hommage national qui lui est rendu à la Sorbonne.

Suite à l'attentat dont il a été victime, l'ensemble des élus s'étaient exprimés en faveur du principe de dénomination d'un lieu public au nom de Samuel Paty et des groupes de la majorité et de l'opposition avaient également appuyé cette demande par courrier.

La réforme du règlement de la commission « viographie » proposée par le maire et adoptée en conseil municipal le 11 juillet dernier (Délibération D-2023/240) permettant formellement d'honorer une personnalité 3 ans après son décès (au lieu de 5 auparavant), monsieur le Maire a souhaité que la ville de Bordeaux honore sa mémoire en dénommant le square situé à Caudéran, rue de l'église, à proximité des écoles maternelles et élémentaires Paul Lapie et de l'église Saint-Amand, Square SAMUEL-PATY.

Cette proposition a reçu un avis favorable de l'ensemble des membres de la Commission.

- **PLACE GERMAINE-TILLION en lieu et place de PLACE DES-MARTYRS-DE-LA-RESISTANCE**

Deux places portent actuellement le nom de « Place-des-Martyrs-de-la-résistance » sur le territoire bordelais : la première dans le quartier Caudéran, ancienne commune annexée en 1965, la seconde dans le quartier de Saint-Seurin. En effet, à la libération, Bordeaux et Caudéran décident, comme de nombreuses communes françaises, de rendre hommage à l'ensemble des résistants victimes de la barbarie nazie en dénommant chacune un de leur espace public de manière générique.

Ce doublon étant générateur de risque de confusion pour les usagers, la Ville a souhaité étudier la possibilité de renommer l'une des places. La place située à Caudéran ne disposant pas d'adressage de particuliers d'une part, et n'étant pas dotée formellement d'une plaque d'identification, d'autre part, le choix s'est naturellement porté sur elle.

En cohérence avec le monument commémoratif situé sur la Place de L'église qui rend hommage aux résistantes, la commission de « viographie » présidée par Baptiste Maurin, Adjoint au Maire chargé du patrimoine et matrimoine, de la mémoire et de l'éducation artistique et culturelle, à décider de retenir le nom d'une grande figure féminine de la résistance Française.

Il est donc proposé de renommer la place des-Martyrs-de-la-résistance, Place GERMAINE-TILLION .

Résistante, ethnologue et historienne française (Allègre, Haute-Loire, 1907-Saint-Mandé 2008). Diplômée en 1932, de l'institut d'Ethnologie et en 1939, des Hautes Études, Germaine Tillion s'oppose des 1940 à la politique de collaboration du maréchal Pétain et entre rapidement en contact avec ceux qui, comme elle, entendent réagir. Arrêtée le 13 août 1942 sur dénonciation de l'abbé Robert Alesch, un agent de l'Abwehr, Germaine Tillion est incarcérée à la prison de la Santé puis transférée à Fresnes (octobre)pendant 14 mois. Elle est ensuite déportée sous le régime Nacht und Nebel au camp de Ravensbrück. Elle utilisera sa période de détention pour réunir une documentation générale sur le système concentrationnaire nazy. Libérée avec plusieurs centaines de codétenues le 23 avril 1945 par la Croix rouge suédoise, elle publiera des 1946 une première étude sur le camp de Ravensbrück. Elle approfondira ses recherches sur ce domaine encore de nombreuses années. Militante pour les droits de l'Homme, Germaine Tillion consacrera ensuite l'essentiel de ses travaux aux populations berbères des Aurès et à la société maghrébine en général et à la guerre d'Algérie.

Titulaire de nombreuses décorations pour ses actes héroïques durant la Seconde Guerre mondiale, elle est en 1999 la deuxième Française à devenir Grand-croix de la Légion d'Honneur après Geneviève de Gaulle-Anthonioz. Un hommage de la Nation lui a été rendu au Panthéon qu'elle intégrera au côté Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle-Anthonioz et Jean Zay le 27 mai 2015 .

Afin d'accompagner ce changement de dénomination, une plaque pédagogique serait installée in situ pour rappeler le nom initial de la place et préserver ainsi la mémoire des lieux.

QUARTIER 7 - LA BASTIDE :

Au cas particulier des voies et sentes privées non ouvertes à la circulation, la commune n'est pas habilitée à imposer un nom.

Les dénominations sont donc réalisées par les aménageurs ou l'ensemble des propriétaires, lesquels doivent néanmoins solliciter l'avis du Maire, lequel tient ses pouvoirs généraux de police le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies, publiques ou privées et d'interdire celles qui seraient contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Certains sollicitent la Ville pour que cette dernière leur propose des noms.

Pour votre parfaite information :

Secteur DESCHAMPS - ZAC Garonne Eiffel

A la demande du SDIS, l'aménageur sollicite la Commission viographie pour dénommer :

- Voie d'accès privée aux logements en cœur d'îlot, ayant pour tenant la rue Henri-Dunant (Ilot du Lot DE1.1/DE1.2) : dans la continuité des précédentes dénominations retenues pour le quartier ayant trait au domaine maritime, monsieur le Maire soumettra le nom Sente de la GOELETTE.
- Sente d'accès privée piétonne pour les logements au cœur de l'îlot (7 maisons), ayant pour tenant la rue de Cénac (Ilot DE2.2) : dans la continuité des précédentes dénominations retenues pour le quartier ayant trait au domaine maritime, monsieur le Maire soumettra le nom Sente de la CARAVELLE.

Secteur BRAZZA :

La Commission viographie a été sollicitée pour dénommer la Voie échelle privée, ayant pour tenant la rue du Paysage et aboutissant la rue Ella-Fitzgerald (Ilot D2). Monsieur le Maire soumettra le nom Sente des NYMPHEAS.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

ARTICLE 1 : de valider et d'adopter les dénominations proposées pour les voies publiques et privées ouvertes à la circulation conformément à ce qui est indiqué ci-dessus

ARTICLE 2 : de valider et d'adopter le nom du Square Samuel-Paty à Caudéran

ARTICLE 3 : valider et adopter le fait de renommer la place des-Martyrs-de-la-résistance, situé à Caudéran, place Germaine-Tillion.

ARTICLE 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 octobre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Baptiste MAURIN

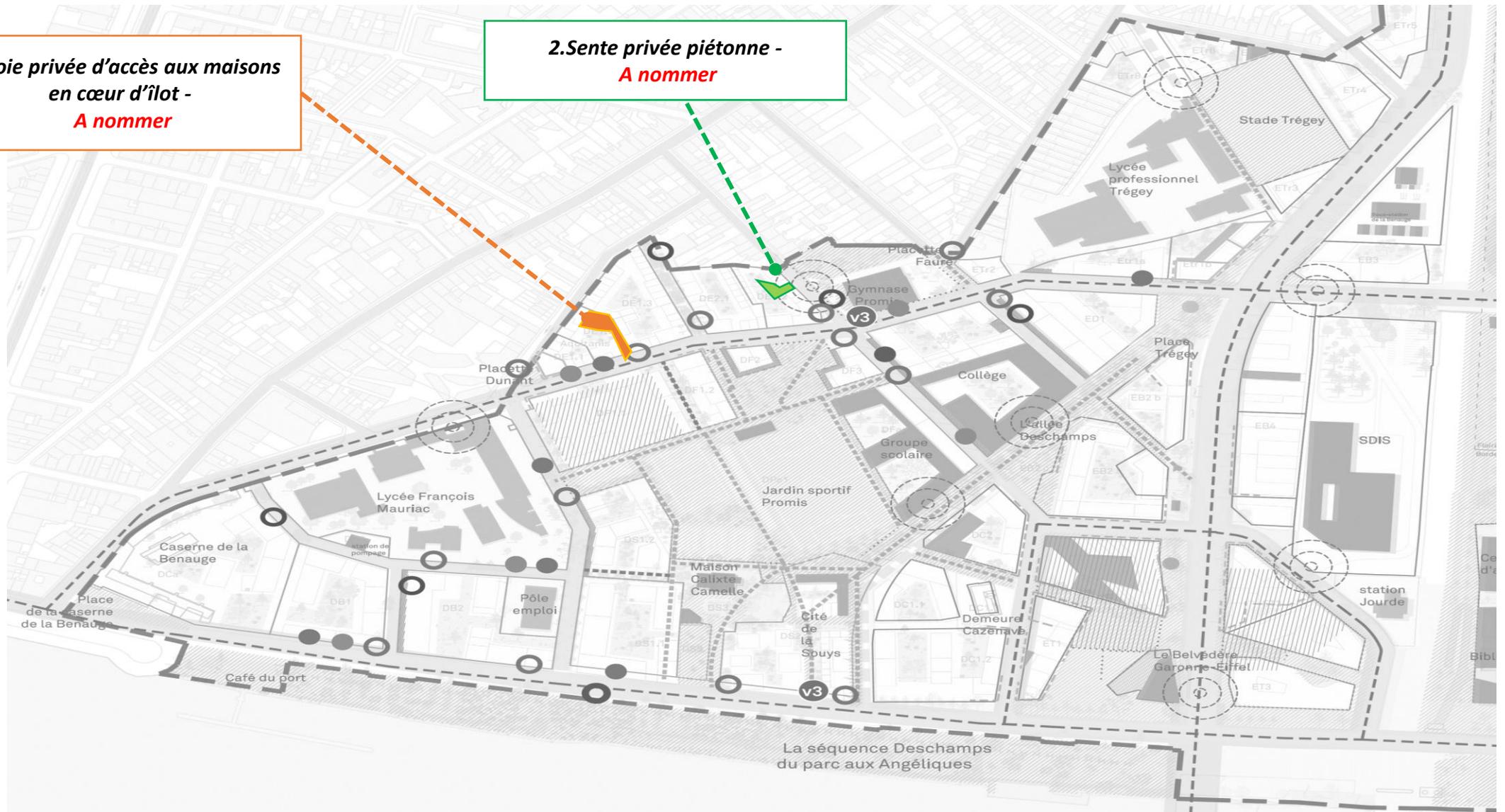
PLANS ANNEXES

QUARTIER 7

SECTEUR DESCHAMPS - ZAC GARONNE EIFFEL

1. Voie privée d'accès aux maisons en cœur d'îlot -
A nommer

2. Sente privée piétonne -
A nommer

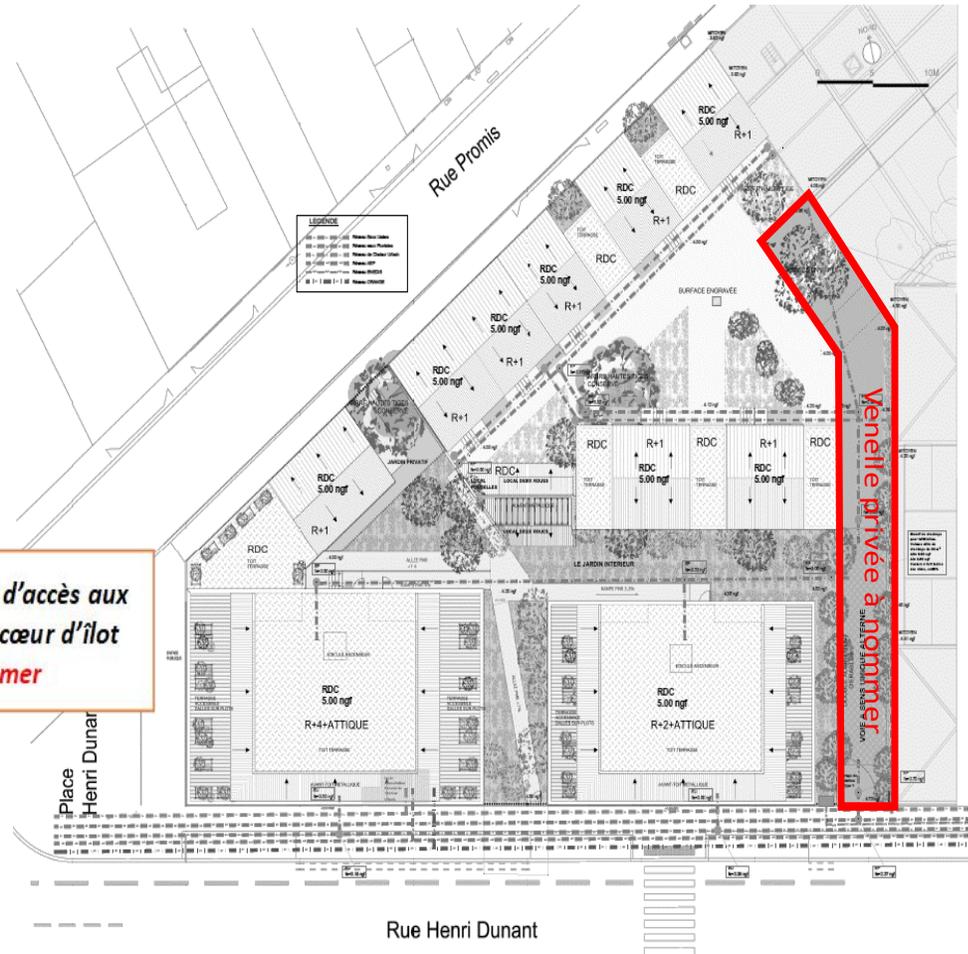


- **Lot DE1.1 / DE1.2 (MESOLIA)**

- Le SDIS valide la nécessité de nommer la venelle d'accès aux 7 maisons et d'adresser les 7 maisons sur cette venelle.
- Les autres bâtiments du lot DE1.1 / DE1.2 sont adressés sur la rue Promis, la place Claire Mauriac et la rue Henri Dunant (déjà nommés).

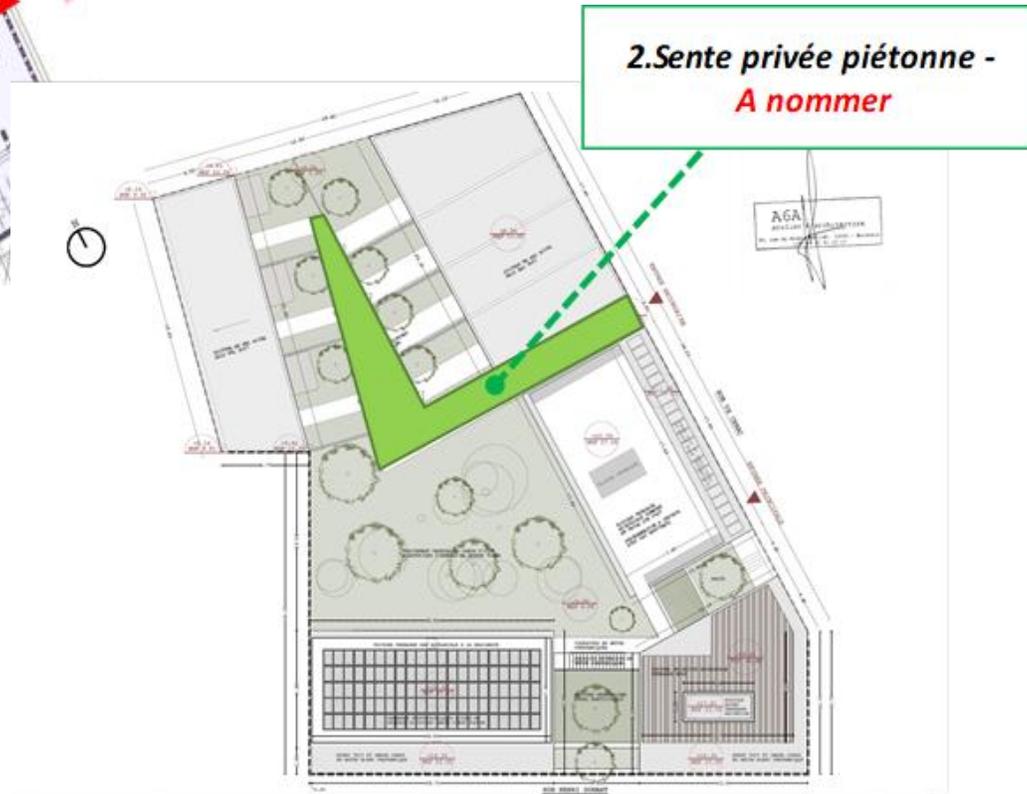


1 – Voie privée d'accès aux logements en cœur d'îlot
A nommer



Lot DE2.2

Les 7 maisons à l'intérieur du lot seront bien adressées sur la **venelle privée** qui n'est **que piétonne** (le portillon piéton est bien prévu d'être accessible au SDIS).



QUARTIER 7 SECTEUR BRAZZA

